

TAXIRAMA VOUS ACCOMPAGNE POUR LA CESSION DE VOTRE LICENCE

- Carte de stationnement recto verso

Si vous êtes un artisan :

- Carte d'identité recto verso
- Carte professionnelle taxi recto verso
- Si c'est une plaque acquise : 5 derniers avis d'imposition ou bilans
- Si c'est une plaque gratuite : - **15** derniers avis d'imposition ou bilans
 - attestation RSI confirmant que vous êtes à jour de vos cotisations

Si vous êtes une société :

- Extrait K-BIS de moins de 3 mois complet
- Procès-verbal d'assemblée générale autorisant le transfert et feuille de présence, signés par les actionnaires ou certifié conforme par le gérant et mentionnant le numéro de la licence (s'il s'agit d'une EURL ou une SASU, ce document ne sera pas nécessaire)
- Copie de la pièce d'identité du gérant
- Procuration pour désigner la personne représentant la société

Attention : vous ne pouvez vendre votre licence avant 5 ans d'activité si c'est une plaque achetée ou 15 ans d'activité si c'est une plaque gratuite

Nous vous prions de nous :

- transmettre par mail, uniquement au format PDF (documents scannés – photos non recevables) les éléments mentionnés ci-dessus à licences@taxirama.fr

ou

- déposer dans la boîte aux lettres de Taxirama (à l'entrée de nos locaux) les éléments photocopiés sous enveloppe à l'attention du service Transfert de licences (pas d'originaux recevables car aucun document ne vous sera restitué).

ATTENTION :

Aucun dossier ne pourra être examiné s'il n'est pas complet (documents scannés par mail ou copies papier déposées sous enveloppe).

Nous vous remercions de bien vouloir le constituer dans son intégralité avant de nous le transmettre.

Il sera pris en charge dans les meilleurs délais.